

# DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nous vous indiquons que les documents concernant l'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) du 21 novembre 2018 sont disponibles sur le site Internet de la Société :  
<https://www.pernod-ricard.com/fr/investisseurs/nos-informations-financieres/#field-contenus-dense-3623>



## DEMANDE À ADRESSER :

- Si vos actions sont inscrites au **NOMINATIF**, à l'établissement centralisateur mandaté par la Société à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe ;
- Si vos actions sont inscrites au **PORTEUR**, à l'établissement teneur de votre compte qui fera suivre le formulaire de vote accompagné de l'attestation de participation préalablement établie.

Je soussigné(e),

M.  Mme (cocher la case)

Nom (ou dénomination sociale) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

Adresse électronique valide : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives, \_\_\_\_\_

et/ou de \_\_\_\_\_ actions au porteur, \_\_\_\_\_

de la société PERNOD RICARD

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 21 novembre 2018 <sup>(1)</sup> tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_ 2018

Signature

(1) Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires d'actions, nominatives peuvent par une demande unique, obtenir de la Société, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désierait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

